

Georges Ibrahim Abdallah, l'acharnement !



Sur un mur à Pau, Libertat

Une nouvelle fois, la demande de libération de Georges Ibrahim Abdallah a été déclarée irrecevable au motif qu'il n'avait pas fait l'objet d'un arrêté d'expulsion pour le Liban. Or, cet arrêté d'expulsion, exigé par son avocat, lui a toujours été refusé, y compris par Manuel Valls quand il était ministre de l'intérieur. Cette décision de la cour d'appel le 26 février est régressive dans ses motivations par rapport à celles rendues précédemment, bafouant l'avis favorable à la libération rendu par le juge de la cour de cassation en 2012 et prenant argument pour refuser la libération sur le fait que « *Georges Ibrahim Abdallah ne regrettait pas les faits pour lesquels il avait été condamné* ». Comment peut-on demander à un Résistant Libanais de renier le combat qu'il a mené en 1982 contre l'occupation de son pays, le Liban, par l'armée israélienne, occupation soutenue par les Etats Unis et la plupart des pays occidentaux dont la France ?

Pourquoi le ministère de l'intérieur ne publie-t-il pas un arrêté d'expulsion si ce n'est pour continuer à faire payer à Georges Ibrahim Abdallah son opposition à la politique israélienne dans la région, sa solidarité avec le peuple palestinien, sa défense du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ? Cette décision est politique et elle complot à Israël. Elle survient alors qu'Israël et ses dirigeants ne sont toujours pas inquiétés pour les crimes de guerre et crimes contre l'Humanité perpétrés en 2009, 2012 et 2014 dans la bande de Gaza où des milliers de personnes ont été massacrées. Maître Chalanset, au nom de Georges, s'est pourvu en cassation. **Notre mobilisation pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah ne se relâchera pas!**

Rejoignez et soutenez l'Association France Palestine Solidarité dans sa lutte (AFPS). Elle agit pour une **paix réelle et durable**, en lien avec le peuple palestinien et ses représentants légitimes au Proche-Orient, **fondée sur l'application du droit international**.

Pour comprendre, nous rejoindre, se renseigner ou faire un don :
<http://afpspau.wordpress.com/> (site du groupe AFPS de Pau)
<http://www.france-palestine.org/> (site national de l'AFPS)

soutienprisonniers@gmail.com (pour ceux qui voudraient parrainer un prisonnier)
afps.groupe-de-pau@outlook.fr (pour tous renseignements ou nous écrire)



AGIR AVEC

l'Association France Palestine Solidarité